



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2022_0114

Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AC numéro 925

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
M. GIRONDOT, a donné procuration à M. ANTONIO
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN
M. BESANÇON, a donné procuration à M. TURINI
Mme COSTE, a donné procuration à Mme FRESCO
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

Arrivés en cours de séance :

Mme FOURNIER, 18h07, lors de l'appel nominal
M. BESANÇON, 19h35, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01_2022_0093
Mme SCHWEITZER, 19h39, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01_2022_0093
Mme MESADIEU, 20h22, pendant l'examen de la délibération DEL01_2022_0102

Partie en cours de séance :

Mme COSTE, 20h16, pendant l'examen de la délibération DEL01_2022_0102

Désignation du secrétaire de séance :

Mme NICODEME-SARADJIAN, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21/12/2022

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section AC numéro 925

Dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de bar-brasserie au rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier sis 1410, avenue Roger Salengro et afin de pouvoir disposer d'une terrasse accessible aux clients de l'établissement, la Ville a été sollicitée par la société BDC2R, gestionnaire du fonds de commerce et représentée par ses co-gérants, Messieurs Romain et Richard PIGNOL, pour une mise à disposition sur le long terme, d'une partie d'une surface de 111 m² du terrain cadastrée section AC numéro 482, correspondant au parc de l'hôtel de Ville. Pour ce faire, un document d'arpentage a été réalisé afin de créer une nouvelle parcelle cadastrale référencée section AC numéro 925.

Après une étude de la demande et dans l'objectif d'offrir aux Chavillois un nouveau lieu de rencontre et d'échanges dans un cadre privilégié, la Ville propose d'établir un bail de location de la parcelle cadastrée section AC numéro 925, pour une durée de 20 années.

Pour mémoire, l'ouverture de l'établissement est prévue au cours du premier semestre 2023 au regard du calendrier prévisionnel des travaux.

Le terrain, qui relève actuellement du régime de la domanialité publique, doit être désaffecté et déclassé du domaine public afin de permettre ensuite sa mise en location. Au terme de celle-ci, le terrain pourra reprendre une affectation publique.

Ledit terrain n'est plus accessible au public depuis le 1^{er} décembre 2022.

Aussi, le Conseil municipal est invité d'une part à constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC, numéro 925 de l'usage du public et d'autre part à autoriser son intégration dans le patrimoine privé communal.

Les membres de la commission municipale « Aménagement » ont examiné l'objet de la présente délibération le 1^{er} décembre 2022.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et à l'unanimité moins 8 abstentions,***

CONSTATE la désaffectation de la parcelle cadastrée section AC numéro 925 de 111 m², issue de la parcelle cadastrée section AC numéro 482.

APPROUVE l'intégration dans le domaine privé communal de ladite parcelle.



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

SLOW

Ville de Chaville - Conseil municipal du 12.12.2022 – n°DEL01_2022_0114-DE ID : 092-219200227-20221212-DEL012022_0114-DE



Nathalie NICODEME-
SARADJIAN
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.